

Département du Nord

COMMUNE DE CANTIN

Compte rendu de la séance du 09 juillet 2020

Président : Lucie VAILLANT

Secrétaire de la séance : Cédric LEVÊQUE

Présents :

Auzenda BAJEUX, Dominique BEN, Philippe BRIQUET, Jocelyne CARTON, Thérèse DELFORGE, Cathy DELPIERRE, Jean-Michel DELVAL, Frédérique DRUMÉZ, Céline DUFLOS, Philippe DUPRIEZ, Damien FRENOY, Michel GUENEZ, Caroline LECLERCQ, Cédric LEVÊQUE, Morgane MANSENCAL, Bruno NAULIK, Alexis PETITPREZ, Lucie VAILLANT, David VANDEVILLE

Excusés :

Absents :

Représentée :

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission
2. Approbation du compte-rendu du 08 juin 2020
3. Approbation du compte de gestion 2019
4. Délibération et vote du compte administratif 2019
5. Vote affectation des résultats de l'exercice 2019
6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
7. Vote des subventions aux associations locales pour 2020
8. Budget primitif 2020
9. Commissaire enquêteur : école
10. Rue du Moulinel : enfouissement du réseau (demande de subvention)

Madame le Maire souhaite faire un avant-propos avant de commencer l'ordre du jour du conseil municipal :

Vous savez qu'on a eu un cas de COVID positif à l'école le lundi 29 juin à 17h30.

J'ai donc décidé de fermer l'école et en accord avec le Sous-Préfet et l'ARS (Agence Régional de Santé) nous avons fait tester le personnel en lien avec la personne positive.

Il n'y a pas eu ou peu de contact prolongé avec les enfants donc seul le personnel communal travaillant à l'école a été testé. Aucun autre cas heureusement a été à déplorer. J'ai donc décidé avec le Sous-Préfet de faire désinfecter l'école et la salle des fêtes par la société Aéroclean. Le Sous-Préfet m'a donc accordé d'ouvrir le centre aéré ce lundi, mais pour éviter de prendre des risques étant donné que le centre accueille les enfants dans la salle des fêtes pour la cantine et au vu du protocole sanitaire, nous avons dû réduire la salle mise à disposition pour le conseil municipal, et donc la nécessité de faire encore malheureusement à huis clos ce conseil avec l'accord du Sous-Préfet.

Je tenais à remercier l'ensemble du personnel qui grâce au respect du protocole sanitaire ainsi qu'aux gestes barrières a évité de contaminer l'ensemble de l'école.

De plus je tenais à remercier les secrétaires qui se sont proposées pour venir renforcer ainsi que des bénévoles les effectifs réduits dû à la mise en quarantaine du personnel de l'école pour les 2 premiers jours du centre aéré.

Madame le Maire remet le pin's aux conseillers municipaux qui n'a pas pu être remis lors des élections.

Madame Lucie VAILLANT, Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Monsieur Cédric LEVÊQUE est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Délibérations du conseil :

Autorisation de prononcer le huis clos pour la séance du conseil municipal du 04 juillet 2020 (2020 018)

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de des prescriptions sanitaires liées à la propagation du coronavirus et ce pour l'ensemble de la séance du jour.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 16 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, qu'il se réunit à huis clos.

Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission (2020 019)

Suite au courrier de Madame Morgane MANSENCAL en date du 16 juin 2020 portant démission de son mandat de conseiller municipal, considérant qu'aux termes de l'article L.270

du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu».

Par conséquent, Madame Emilie GOGUILLON, candidat suivant de la liste «Agir ensemble pour Cantin», désignée pour remplacer Madame Morgane MANSENCAL, a accepté de devenir conseiller municipal.

Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Morgane MANSENCAL et de l'installation de Madame Emilie GOGUILLON en qualité de conseiller du conseil municipal ; il précise que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

Compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Alexis PETITPREZ souhaite des modifications. Madame le Maire indique qu'il aurait été souhaitable de faire l'envoi en amont.

Aux vues des nombreux changements demandés, Madame le Maire reporte le vote du compte-rendu du 23 mai 2020 au prochain conseil municipal.

Report de l'approbation du compte-rendu à l'unanimité.

Madame le Maire donne la parole à Auzenda BAJEUX, Adjointe pour expliquer le principe des budgets d'une commune et passer aux votes après délibérations :

➤ Vote du compte administratif - Cantin (2020 020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Auzenda BAJEUX, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Lucie VAILLANT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après délibérations les membres présents et représentés ont voté et arrêté les résultats définitifs par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

➤ Vote du compte de gestion - Cantin (2020 021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lucie VAILLANT, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité a voté le compte de gestion 2019.

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement - Cantin (2020 022)**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et après délibérations, accepte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Vote du taux d'Imposition des taxes directes locales pour 2020 (2020 023)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, sur proposition de Madame le Maire a décidé de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020 identiques à 2019 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe d'habitation | 15,42 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties | 17,18 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 43,67 % |

Vote subventions aux associations locales pour 2020 (2020 024)

Madame le Maire précise que les subventions se votent en enveloppe globale et que les associations doivent faire une demande (en joignant plusieurs éléments) en mairie.

Dominique BEN émet le vœu de faire revenir les Géants. Madame le Maire l'informe qu'en 2014 en tant qu'Adjointe aux fêtes, elle avait adressé un courrier à l'association « Gayant à Gayantin » pour une participation à la fête communale (lecture est faite). Réponse de l'association qui ne peut pas participer dû aux manques de bénévoles mais d'accord à une autre date. Madame le Maire précise qu'elle aurait dû expliquer la raison aux Cantinois pour l'absence de leur participation.

A la demande de Emilie GOGUILLON, il est précisé que « Divers » peut être utilisée dans le cas de création d'une association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition du Maire, a l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 d'un montant total de 10 100,00 € :

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

Associations Cantinoises	Subventions Financières		
	Fonctionnement	Exceptionnelle « Ducasse » (*)	Total
Amicale Agricole Cantinoise	300,00 €		300,00 €
Anciens Combattants	450,00 €		450,00 €
Amicale du personnel	480,00 €		480,00 €
Cantin 2000	450,00 €	500,00 €	950,00 €
Cantin Football Club	800,00 €	500,00 €	1 300,00 €
Club des Loisirs	450,00 €	500,00 €	950,00 €
Ecole	520,00 €		520,00 €
Divers	950,00 €		950,00 €
Foyer de Vie - AAASPPI		500,00 €	500,00 €
Judo Club Cantinois	800,00 €	500,00 €	1 300,00 €
M.A.S.		500,00 €	500,00 €
Musique Club Cantinois	450,00 €		450,00 €
The Wild Tigers vets 59		500,00 €	500,00 €
Tous en Forme	450,00 €	500,00 €	950,00 €
(*) Subvention versée si participation	6 100,00 €	4 000,00 €	10 100,00 €

Budget primitif 2020

Madame Maire indique que le fait d'avoir voté le budget en juillet a permis d'ajuster au mieux les montants. Madame le Maire va expliquer les restes à réaliser et les dépenses d'investissement étant présente au précédent mandat.

Dominique BEN demande combien d'années il reste pour les 5 emprunts. Madame le Maire indique qu'elle reviendra sur les emprunts dans un prochain conseil afin de discuter sur les possibilités de modifications des taux.

Intervention de Dominique BEN concernant la voirie notamment rue de Roucourt (fuite d'eaux). Explication de Damien FRENOY suite à son entretien avec NOREADE, et indique que NOREADE intervient déjà dans les rues du Moulinel, Villers et d'Erchin. Madame de Maire précise qu'un courrier (annexé au compte rendu) a été adressée à NOREADE.

Dominique BEN demande pour la place Victor Hugo. Madame le Maire précise que pour l'instant un élagage est prévu en octobre, mais qu'il y a d'autres choses à faire, il ne suffit pas que ce soit beau mais aussi doit être fonctionnel (adaptés aux habitants).

Damien FRENOY voudrait avoir un œil extérieur, Dominique BEN indique que la communication est importante.

Concernant le bâtiment scolaire Madame le Maire indique que le montant est élevé afin de cumuler les montants chaque année pour pouvoir avoir le plus possible d'autofinancement. Damien FRENOY, Adjoint, précise en fonction des années les dépenses pourront être plus élevés en fonction des étapes.

Après délibérations, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2020

Commissaire enquêteur (2020 025)

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour poursuivre le projet de création de la nouvelle école, il y a lieu de désigner un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet de déclaration de projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui en est la conséquence et demande l'autorisation de poursuivre les démarches. Madame le Maire laisse la parole à Damien FRENOY, Adjoint pour expliquer les avancées et les suites à donner pour le projet de création de la nouvelle école.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à poursuivre les démarches et à signer tous documents relatifs à la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet de déclaration de projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Objet : Département du Nord : demande de subvention pour création de trottoirs - Rue du Moulinel (2020 026)

Damien FRENOY, Adjoint, prend la parole et explique les différentes étapes et intervenants pour l'enfouissement du réseau rue du Moulinel.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de pouvoir déposer un dossier de subvention auprès du département dans le cadre de la A.A.T. (Aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales).

Après délibérations, l'ensemble des conseillers à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de subvention A.A.T par le biais du site aster.lenord.fr et à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.